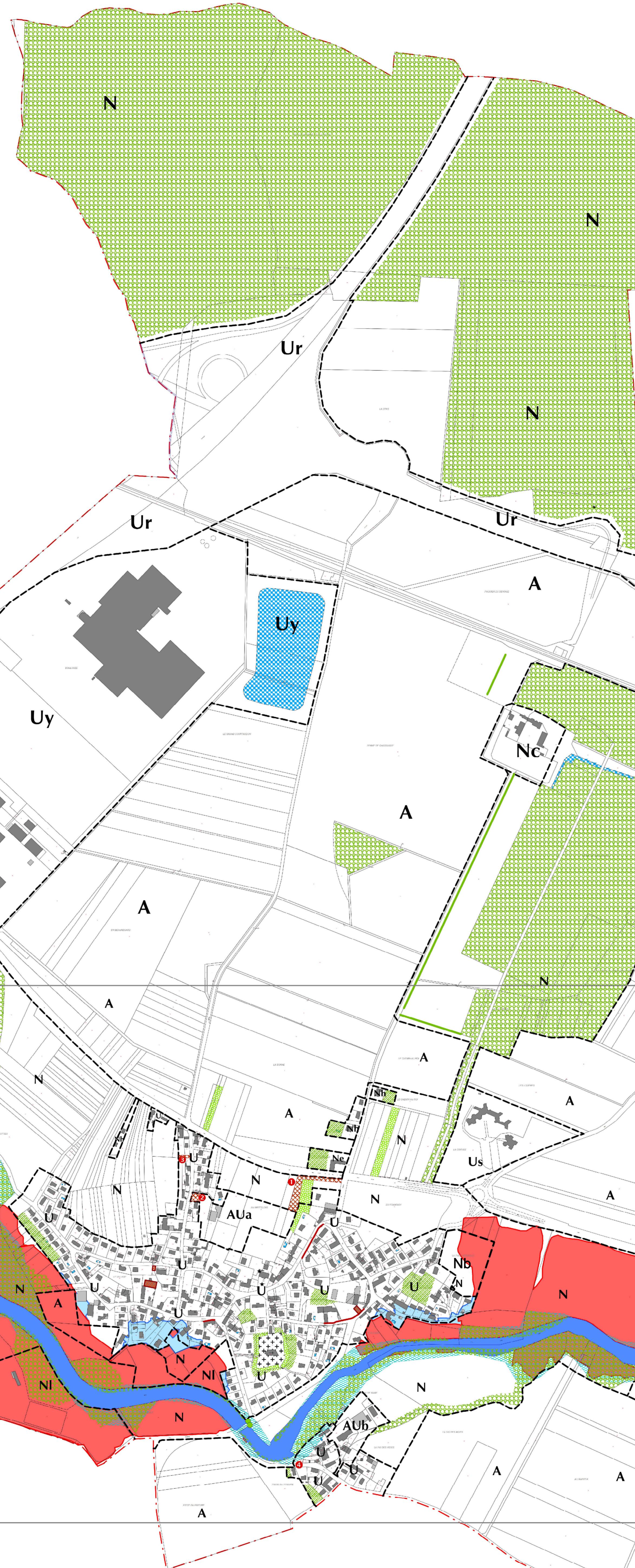


PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification simplifiée n°1 - Approbation
5 -Plan de zonage 1/5000e
Territoire communal

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,
Le 07 juillet 2020
Le Maire
François BOURGEOIS

Révisé le 05-12-2017
Modification simplifiée approuvée le 07 juillet 2020

Dossier établi par le Cabinet Patrick BRANLY Géomètre-Expert Urbaniste



Définition sommaire des types de zones

Zones Urbaines

U : zone urbaine à vocation principale d'habitat, les commerces, services, activités peuvent également s'y implanter

Ur : zone spécifique correspondant à l'emprise autoroutière et aux infrastructures de transport

Us: zone spécifique correspondant au centre de formation, où seules les constructions liées à cette activité ou à l'hébergement ou à vocation intercommunale peuvent s'y développer

Uy: zone urbaine réservé à l'implantation des activités économiques

Zones à Urbaniser

AUa et AUb: secteurs destinés au développement de l'habitat

Zone Agricole

A: zone agricole, réservée aux constructions et installations nécessaires à l'activité agricole

Zones Naturelles

Na : relatif à l'emprise de la station d'épuration

Nb : relatif à des exploitations agricoles

Nc : relatif au domaine de Chassagne (Château et parc)

Ne : relatif à une activité économique isolée

Nh : relatif à l'habitat diffus ou isolé

Ni : relatif à des espaces et équipements de sports et de loisirs

